

PÊCHE DU BOUQUET

Le bouquet (*Palaemon serratus*) fait l'objet de beaucoup de convoitises. Sa chair, très estimée, en fait un mets de choix dans les plateaux de fruits de mer.

On ne doit pas le confondre avec ses cousines *palaemon xiphias*, *P. adspersus* et *P. elegans* qui sont de taille plus petite et dont le rostre (pointe terminale de la tête) présente une ciselure jusqu'à son extrémité alors que celui du bouquet se termine par **une pointe non ciselée redoutable pour la main du pêcheur**, et encore moins avec la crevette grise (*Crangon crangon*) qui, elle, ne possède pas de rostre. La bonne période de pêche se situe de **juillet à décembre** selon les conditions météorologiques (attention ! Certaines régions ferment la pêche au bouquet de mars à juillet), mais on le rencontre pratiquement toute l'année.

Au cœur de l'hiver, il n'est pas rare de trouver le **bouquet « crané »**, c'est-à-dire **blotti en rangs serrés dans de toutes petites mares sous les cailloux** et il est possible alors de le ramasser à la main. En été et en automne, si l'on pêche dans un milieu rocheux, on recherchera les **petites criques à l'abri du vent** car le bouquet a horreur de se faire chahuter le long des rochers. Par contre, dans le vent, il est fréquent de le trouver à quelque distance de la bordure rocheuse, à même le sable ou dans les fameux herbiers de zostères ; sa couleur est alors différente : blanc verdâtre translucide dans le sable et les herbiers, brun rouge sous les algues (laminaires, fucus ou sargasses) ; curieusement, le bouquet brun reste vivant dans la hotte plus longtemps que le bouquet de sable. Évidemment, **l'engin de pêche sera différent selon le milieu** :

- **une bichette à lame pour le sable et l'herbier**, engin que l'on pousse devant soi quelques mètres et que l'on relève périodiquement (on s'équipera d'une épingle à linge pour ôter, dans les zones sableuses, les vives indésirables) ;
- **filet à crevettes classique -haveneau-** pour le rocher ou les tables à huîtres en prenant garde de ne pas prendre un trop grand filet qui ne pourrait pas pénétrer dans les failles de roches.

Mais on peut également utiliser un **filet beaucoup plus petit** qu'on appelle parfois **bouquetou**, qui permet d'explorer les trous d'eau sous les pierres et même deux bouquetous en raclant le rocher avec les deux mains en dirigeant les filets l'un vers l'autre.

Dans tous les cas, on évitera de pêcher trop tôt : **une demi-heure avant et après la basse mer suffit**. Trop de gens commencent à pêcher une heure, voire une heure et demie avant le bas de l'eau, ce qui effraie le bouquet qui se réfugie dans des endroits inaccessibles par la suite.

On s'attachera à **trier sa pêche sur place et à ne ramener que les spécimens de taille respectable - taille légale : 5 cm** - sachant que le bouquet peut atteindre 11 à 12 cm pour les femelles et 8 à 9 cm pour les mâles, mesure de l'extrémité du rostre à l'extrémité de la queue.

Le bouquet constitue une **proie recherchée par le bar, le lieu, l'étrille et la seiche**. Par contre, il ne semble pas être au menu du homard avec qui il cohabite fréquemment dans les trous d'eau. Il faut dire que la vivacité du bouquet le met hors de portée d'un homard finalement assez pataud. Les habitués des marées de nuit voient souvent au lever du jour, quand la mer remonte, les bars chassant le bouquet le long des bordures rocheuses.

À noter qu'il existe, dans le département de la **Manche** qui, comme chacun le sait, est un département atypique, **un quota : 5 litres par jour par pêcheur !** Mais comme disent les bassiers, « *des jours, y en a ! Des jours y en n'a pas !* » ; alors mettre un quota sur une pêche très aléatoire, par ailleurs très réglementée (période de fermeture et taille), cela tient un peu du délire d'autant que, d'une part, la durée de vie du bouquet n'excède pas trois ans, et que, d'autre part, il paraît bien difficile pour le pêcheur, tout comme pour les services de contrôle d'ailleurs, de mettre en pratique cette mesure. Il est de notoriété publique que tout pêcheur à pied se promène avec un litre dans sa hotte.

Jean Lepigouchet

responsable de la commission Pêche à pied

